



**FONDS NATIONAL DE PROMOTION ET DE SERVICE SOCIAL
FNPSS**

(Ex Fonds du Bien-être Indigène, F.B.I.)

Etablissement Public

La Directrice Générale

N°/Réf. FNPSS/ DG/CAEIES/KBV/ 631/2020



Kinshasa, le 30 SEPT 2020



Concerne : **Production du Rapport ITIE-RDC**
Exercices 2018, 2019 et 1^{er}
semestre 2020
Accusé de réception

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma très haute considération)

HOTEL DU GOUVERNEMENT

- Son Excellence Madame le Vice -Premier
Ministre, Ministre du Plan, Présidente du comité
Exécutif de l'ITIE-RDC
(Avec l'expression de ma très haute considération)
- Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC
(TOUS) à Kinshasa/Gombe

**A Son Excellence Madame le Ministre des
Affaires Sociales**

(Avec l'expression de ma haute considération)

A Kinshasa/Gombe

Excellence Madame le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de
votre lettre référencée N° 806/MIN/AFF.SOC/2020 relative à la production du Rapport ITIE-RDC,
Exercices 2018,2019 et le 1^{er} semestre 2020, et vous en remercie.

Y donnant suite, je porte à votre connaissance
qu'au regard de l'ordonnance loi N° 008/2012 du 21 Septembre 2012 fixant la nomenclature des droits,
taxes et redevances du pouvoir central ainsi que l'ordonnance-loi n° 13/003 du 23 février 2013 portant
réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes
non fiscales, le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS) qui est un Etablissement
Public, n'est ni un service d'assiette ni un service générateur des recettes de l'Etat.

Par conséquent, le FNPSS n'ayant aucune
assignation dans ces ordonnances-lois précitées, il ne perçoit aucune recette, moins encore celles
relatives à l'environnement des entreprises minières et pétrolières.

Veuillez agréer, Excellence Madame le
Ministre, l'expression de ma haute considération.

Me Alice MIRIMO KABETSI